 Pôle Travail Santé Protection sociale

**INTERVENTION DU GROUPE CGT**

**CONSEIL CNAM du 17 JANVIER 2019**

Nouvelle faute gouvernementale.

Alors qu’un mouvement social traverse notre pays, témoignant d’une profonde crise sociale, politique, démocratique accentuée et incarnée par la verticalité d’un pouvoir qui méprise les organisations qui ont contribué à notre histoire.

Alors que notre système de santé ne tient que grâce à un surinvestissement des professionnels, mis en danger par des contraintes de travail infernales.

Alors que la progression du non recours aux soins, des inégalités de santé et d’espérance de vie est une cruelle réalité dans notre pays.

Alors que s’affirme dans tous les territoires l’urgence d’un retour à des soins de proximité et l’avènement d’une politique de prévention et d’éducation et de promotion de la santé.

Cette loi « ma santé 2022 » n’apporte pas les réponses aux défis de donner le droit à toutes et à tous de vivre et de travailler en bonne santé.

Au contraire, ce plan gouvernemental destiné à transformer notre système de santé pour soi-disant satisfaire aux besoins de la population et aux évolutions technologiques n’y répond pas voire le dégrade.

Pris dans l’urgence, avec un manque évident de concertation et d’échange, ce gouvernement utilise tous les moyens tels que la loi mais aussi la règlementation, et comme si cela ne suffisait pas légifère par ordonnances. Ce qui devient le mode de législation privilégié de ce gouvernement au mépris de la démocratie.

Mais, de fait, c’est la destruction d’un système de santé solidaire pour amener chaque individu à être seul face à une organisation de plus en plus libérale où la recherche de revenus et l’offre de soins et de sa qualité s’entrechoquent !!!!

En effet, aujourd’hui, ce plan aurait dû répondre aux urgences exprimées telles que :

- la réponse aux urgences hospitalières

- l’absence de permanence de soins de nuit et de week end sur tout le territoire

- le développement des déserts médicaux et en conséquence le manque d’accès aux médecins généralistes tout comme des spécialistes

- les restes à charge en forte augmentation dus aux dépassements d’honoraires, aux franchises, aux forfaits hospitaliers, aux pénalités, etc…

- le manque criant d’effectifs dans l’ensemble de l’hôpital, en épuisement professionnel et notamment dans les EHPAD

Ce n’est pas par la seule régionalisation des formations médicales et en les mettant sous la coupe autoritaire des agences régionales de santé que nous répondrons aux attentes.

Mais, c’est bien, par un plan massif de recrutement et de formation en étant en capacité de former autant de personnels de santé dont notre pays a besoin. Mais l’état de délabrement des moyens alloués aux universités et leur impossibilité d’augmenter le nombre d’étudiants laisse planer un doute sur la réalité d’une mesure plus médiatique qu’effective

400 postes de médecins salariés pour les territoires dont la situation est la plus critique alors que 20 % de la population vit en zones sous denses… Mais que penser de rendre centrale dans ce plan la création de 4 postes par département de médecins salariés alors que la CGT porte depuis longtemps la création de Centres de Santé attachés à des établissements publics avec des professionnels de la santé salariés

Créer 1 000 communautés professionnelles de Territoire de Santé pour regrouper et coordonner les professionnels de santé en leur accordant des avantages non négligeables tels que les assistants médicaux et autres financements creusera encore plus le fossé et les inégalités entre les territoires couverts par les CPTS et les zones destinées à rester désertiques

Alors que la proximité est une exigence maintes fois répétées et criées par la population, le service public de la santé devrait subir une gradation de ses établissements entre les hôpitaux de proximité, spécialisés et ultra spécialisés faisant que l’éloignement soit la conséquence subie de sa maladie. Et pourtant, dans tous les territoires nous constatons un vieillissement de la population, un développement important des maladies chroniques et des affections de longue durée exigeant des soins et un suivi régulier. A nouveau les populations des territoires, hors métropoles, seront encore plus en difficultés.

Pour conclure cette déclaration, il semble nécessaire de redire à quel point nous considérons ce plan de transformation de notre système de santé est à 1 000 lieux des préoccupations réelles et des besoins de la population, des professionnels qui vivent au quotidien le manque de moyens, la perte de repères, le sentiment d’abandon et la sensation de n’être que des variables d’ajustements budgétaires du gouvernement.

Et surtout de rappeler qu’à vouloir contraindre les moyens de la Sécurité sociale par des exonérations ce n’est pas de trop de dépenses dont souffre la Sécu mais d’un manque de recettes.

La CGT se prononce défavorablement sur ce projet de loi.

Montreuil, le 17 janvier 2019